

Le jour du Seigneur*

Frédéric Godet

... Si l'on interrogeait successivement tous les membres de cette assemblée sur le principe et sur le mode de l'observation du Dimanche, on découvrirait bien vite parmi nous, je présume, deux opinions distinctes ; et pour peu qu'on les mît aux prises, deux camps ne tarderaient pas à se former, et une guerre ouverte à éclater. Les uns prendraient pour mot d'ordre : *obéissance* ; les autres : *utilité*. Les uns marcheraient en avant au nom du quatrième commandement ; les autres se réclameraient uniquement de la convenance ecclésiastique. Quand les uns diraient : *devoir* ! les autres répondraient : *privilège* ! Les premiers accuseraient les autres de révolte ; et ceux-ci adresseraient aux premiers le reproche de légalisme pharisaïque. Cette différence de principe se manifesterait immédiatement dans la pratique : là, l'observation aurait quelque chose de strict et d'austère ; ici, elle se plierait avec une complaisante souplesse aux mœurs publiques, aux circonstances locales, aux convenances du moment.

En face de cette différence profonde, ma tâche est délicate. Je dois unir et non diviser. Je prie le Seigneur du Sabbat de nous faire découvrir un terrain assez élevé au-dessus de celui sur lequel nous nous diviserions, pour qu'il nous soit possible de nous y rencontrer tous, sans qu'aucun de nous ait été obligé de se renier lui-même.

Fixons dans ce but notre attention sur les trois points suivants :

- I.** Le principe et la durée de l'institution sabbatique ;
- II.** La translation de la fête sabbatique du septième au premier jour de la semaine.

*Numérisation 2002, CR, Lorient ; d'après le compte rendu des séances de l'Alliance évangélique à Genève, septembre 1861.

III. Conclusion quant à la sanctification du Dimanche et quant aux moyens de l'avancer.

I

Dieu n'a point créé immédiatement l'homme ce qu'il devait devenir. Il l'a fait *âme vivante*, dit saint Paul (1 Corinthiens 15:45-46), tandis qu'il le destinait à être *homme spirituel*. L'âme que Dieu souffla dans ses narines au moment de sa création, n'était que le vase, destiné à recevoir un jour l'Esprit-Saint ; non l'Esprit-Saint lui-même. C'est que la vie spirituelle, la vie suprême doit être la libre conquête de celui qui la reçoit, aussi bien que le libre don de celui qui la communique. Voilà, pourquoi saint Paul pose cette loi : *d'abord l'état psychique* (ou naturel), *et ensuite l'état pneumatique* (ou spirituel).

Ce plan est antérieur à la chute et indépendant du péché. Il résulte de la nature de la créature libre. Le péché a bien pu en modifier l'exécution ; mais il n'a point eu l'honneur de le motiver.

Quelque éloigné que fût ce but suprême assigné à l'humanité : la possession de la vie spirituelle, Dieu ne l'a pas perdu de vue un seul instant. L'âme humaine, cette noble fiancée de l'Esprit-Saint, a, dès son dernier pas dans l'existence, reçu de Dieu un gage de sa vocation à cette vie supérieure. Ce gage, cet anneau de fiançailles, si j'ose ainsi dire, c'est *l'institution du sabbat*.

Le sabbat est proprement le repos de Dieu. Mais qu'est-ce que le repos pour Dieu ? Chez un homme actif, se reposer, c'est changer de travail. En pourrait-il être autrement du Dieu vivant ? Dire qu'au septième jour Dieu s'est reposé de la création première, c'est dire qu'en ce septième jour il a jeté le fondement de la création supérieure. Ce sabbat qui termine une œuvre, en fonde une autre. Au milieu de la nature qui célèbre sa consommation, la grâce vient pour la première fois dresser son trône. Voilà comment Jésus peut, sans contredire le repos divin raconté dans la Genèse, prononcer cette parole : *Mon père agit, jusqu'à présent* (Jean 5:17). Il n'a pas plutôt achevé le travail de la création, qu'il inaugure celui de l'éducation de l'humanité à une vie supérieure, par le sabbat.

Le sabbat est avant tout le repos de Dieu ; mais ce repos n'est pas pour Dieu seul. Dieu y associe l'homme ; il fonde pour l'homme un sabbat régulier qui doit

être la reproduction périodique du sien propre.

Un adversaire prononcé des opinions sabbatiques a prétendu que ces mots de la Genèse, chapitre 2, verset 3 : *Et l'Eternel bénit le septième jour et le sanctifia*, ne renferment nullement une fondation, une institution, et que le repos divin n'a eu d'autre valeur que celle d'offrir, comme type, une figure du repos céleste promis au peuple de Dieu¹. Cette interprétation ne s'accorde pas avec ces termes du récit de la Genèse : *bénir; mettre à part*. Elle heurte également contre le sens et la lettre du quatrième commandement qui, du premier mot au dernier, met le sabbat mosaïque en rapport direct avec l'institution génésiaque.

L'institution du sabbat humain avait deux buts. Le premier se rapportait à la vie et à l'activité naturelles de l'homme. Le corps et l'âme de l'homme n'étant point d'essence divine, un repos périodique leur est nécessaire à l'un et à l'autre en raison de leur débilité et de leur fragilité naturelle.

Mais ce but n'était que secondaire, comme les éléments de notre être auxquels il se rapporte. Le vrai but du sabbat, c'était de préparer l'homme à la vie supérieure, en vue de laquelle il a, dès l'abord, reçu l'existence. Une activité terrestre non interrompue eût fini par absorber l'homme et par étouffer en lui toute aspiration à la vie supérieure, et tout pressentiment de son union future avec l'Esprit-Saint. Si cela s'applique à l'homme innocent et pur, combien plus à l'homme retenu loin de Dieu par le péché ! C'est par cette raison que, au moment même où vont commencer les diverses occupations naturelles renfermées dans cet ordre : *Croissez, multipliez et assujettissez la terre* (Genèse 1), et résumées dans cette autre expression : *cultiver le jardin* (Genèse 2), ce qui signifie exploiter la nature et fonder l'Etat, Dieu, par une touchante anticipation, a eu soin de fonder le sabbat, et de prescrire ainsi d'avance une interruption périodique dans le cours des occupations terrestres².

Platon, dans un de ses plus beaux mythes, fait de la Pauvreté (*πενία*) la mère de l'Amour (*ἔρως*). C'est du vide que naît chez l'homme l'aspiration, le désir. Et ne trouvons-nous pas là le vrai motif de l'institution sabbatique ? En apportant une interruption régulière dans les diverses formes de l'activité terrestre, le sabbat

1. Victor Mellet : *Le Dimanche n'est pas un sabbat* (Lausanne 1843), page 91 et suivantes.

2. Le premier jour que l'homme a passé sur la terre, l'a élevé au-dessus de la terre ; c'était un sabbat. (M. le Dr Capadose.)

créée dans la vie humaine un vide qui donne aux besoins supérieurs le temps et l'occasion de se réveiller et de se satisfaire. Comme l'on voit l'herbe foulée par le pied des passants se redresser bientôt avec élasticité, ainsi devaient se ranimer en ce jour de relâche les désirs célestes, l'élan spirituel, *l'instinct vierge de l'âme*. On peut dire que toutes les richesses futures de l'économie spirituelle étaient renfermées, comme virtuellement, dans l'inactivité sabbatique, et que toute la série des sabbats, qui se sont écoulés depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, marque les degrés de la voie ascensionnelle qui a conduit l'humanité de la création à la Pentecôte.

Non, certes, que de cette harmonie parfaite du sabbat avec les besoins inférieurs et supérieurs de l'homme, il faille conclure que cette institution ne soit autre chose que le résultat *spontané* de ces besoins ! Socrate, Platon, ces organes privilégiés des plus nobles tendances de l'âme humaine et de la moralité naturelle, n'ont jamais conçu l'idée d'une institution pareille. C'est que le sabbat avait trait à un avenir dont Dieu seul possédait le secret. Il ne fallait rien moins qu'une vue distincte de l'économie spirituelle, comme but de l'histoire, et qu'un plan parfaitement arrêté à cet égard, pour fonder, en vue de ce terme, une institution positive comme le sabbat, pour être si profondément humain dans son essence, le sabbat n'en reste donc pas moins divin dans son origine.

Cette relation entre le sabbat et la préparation de l'humanité à son avenir spirituel est un fait constaté par toute l'histoire du monde ancien. Voyez les nations païennes : chez elles nul souci, nulle idée de cette vie supérieure à laquelle l'homme doit parvenir ; chez elles aussi, nul vestige d'une forme sabbatique quelconque ! Nul repos et, partant, nulle sainte attente ! Mais contemplez le peuple qui se porte avec toute l'ardeur du désir et de l'espérance vers le règne futur du Saint-Esprit, vers cet océan de lumière qui resplendit à ses yeux au terme de l'économie naturelle : ce peuple de l'avenir est aussi le peuple sabbatique. Le sabbat forme le centre de sa vie religieuse et devient même le pivot de sa constitution civile. La lettre de noblesse, délivrée dès le commencement à l'humanité, dans l'institution génésiaque, mais dont les traits s'étaient effacés, lui est délivrée une seconde fois, écrite de la propre main de Dieu, en caractères neufs et brillants, dans le quatrième commandement.

Quel est le rapport du sabbat mosaïque au sabbat primitif ? Moïse dit à Israël : « *Souviens-toi.* » Ce mot prouve que le sabbat mosaïque ne diffère point essen-

tiellement du précédent. Il ne s'en distingue que dans la forme, et cela à deux égards :

1°) Le sabbat primitif avait été donné à tout ce qui s'appelle *homme*. A Sinäï, le sabbat devient, par la faute des autres peuples sans doute, une institution spécialement *israélite* et nationale.

2°) Le sabbat avait existé jusqu'alors comme fête *religieuse* et domestique. Il prend depuis Moïse le caractère d'une fête publique et d'une institution *politique*. Et en même temps que la coutume passe dans le code, elle prend, comme il arrive en pareil cas, quelque chose de plus arrêté et de mieux défini dans les formes. Mais rien n'est changé au fond. C'est comme pour le mariage. Le mariage juif n'est que le mariage institué dans le paradis. Seulement l'institution primitive et humanitaire vient se greffer sur le tronc théocratique, et se renouvelle en y puisant une nouvelle sève. Il en a été de même du sabbat ; et c'est par ce moyen que Dieu a conservé, pendant tout le temps de l'apostasie païenne, ce précieux dépôt, afin de le rendre un jour à toute l'humanité sous une nouvelle forme.

Aspiration céleste et vie sabbatique, vous le voyez donc, ces deux traits se lient dans le monde antique. En sera-t-il autrement dans l'économie nouvelle ?

Les temps accordés au développement de l'humanité naturelle étaient à leur terme. Durant deux mille ans, les Jabal, les Jubal, les Tubal-Caïn avaient travaillé à assujettir la nature : pendant les deux mille ans suivants, les Nemrod, les Cyrus, les Alexandre, les Auguste avaient constitué l'Etat, organisé la société. Ce que nous appelons *les humanités*, c'est-à-dire *l'homme* dans l'homme, avait été cultivé avec soin ; le développement de l'homme naturel avait atteint son point culminant. Quand une fois la fleur est épanouie, que lui reste-t-il à faire ? A donner son fruit et à renaître en lui, ou bien à avorter et à périr. Donner sa vie naturelle pour recevoir la vie spirituelle, la vie de Dieu, ou bien tomber en dissolution, telle était l'alternative qui se posait aussi pour l'humanité à ce moment décisif de son histoire.

Dieu veillait ! Jésus naquit. Jésus, ce n'est plus uniquement une âme *vivante*, comme Adam ; c'est le *Seigneur du ciel*, venant opérer ici-bas comme *Esprit vivifiant*³. Car Jésus, ce n'est pas seulement un *second* Adam, comme s'il pouvait

3. 1 Corinthiens 15:45

en venir après lui un troisième et un quatrième ; c'est, comme le dit hardiment saint Paul, dans ce même passage auquel j'emprunte toutes ces notions, le *dernier* Adam, l'homme définitif, tel que Dieu le voulait dès le commencement, l'homme qui ne sera point dépassé.

Voilà donc l'époux. Puisque la fiancée est maintenant nubile, que l'hymen se consomme !. . . Mais dans quel état l'époux trouve-t-il celle que Dieu lui a donnée pour épouse ? Elle est là devant lui souillée, avilie ! Avant de s'unir à elle comme Esprit, il a une tâche à remplir. Il faut qu'il la nettoie de sa souillure et qu'il la réhabilite devant son Père. L'union douloureuse de Golgotha doit précéder et légitimer l'hymen glorieux de la Pentecôte. Jésus remplit sa mission : il meurt et ressuscite ; puis, il s'assied sur le trône et par le don du Saint-Esprit introduit enfin l'âme humaine dans ce palais de la vie éternelle dont le Saint-Esprit est l'architecte, et où elle a Dieu pour père et les anges pour serviteurs !

Là voilà au but ! Elle a la vie ! Qu'est-ce que cette vie ? Le sabbat parfait réalisé ! La paix avec Dieu en est le fond ; le travail en Dieu et la récréation en Dieu en seront les manifestations parfaitement libres et spontanées sans doute, entièrement indépendantes de toute condition de temps ou d'espace. La vie de Christ lui-même, pendant qu'il était sur la terre, ne peut donner une idée de cette existence nouvelle de l'Eglise. Car Jésus, *comme serviteur*, obligé d'accomplir *les promesses faites aux pères*, était assujéti à la loi juive et spécialement à la forme du sabbat juif. Mais aujourd'hui, sur son trône, il est affranchi de ces entraves. Or la vie de l'épouse est celle de l'époux glorifié. Comment l'ordonnance charnelle du sabbat hebdomadaire y aurait-elle encore une place ? La vie spirituelle est là ; le but atteint, le moyen tombe. Aussi Jésus, dans les Evangiles, ne cesse-t-il de combattre le rigorisme sabbatique. Il déclare même nettement que, comme le service du Temple affranchit les prêtres de cette loi, à bien plus forte raison son service, à lui, à lui qui est *plus que le Temple*, autorise-t-il le travail en ce jour-là. Saint Paul, systématisant ces indications, proclame l'abolition de la loi en général, et bien loin de faire une réserve en faveur du sabbat, il insiste particulièrement sur ce point :

« Vous retournez aux misérables rudiments du monde, écrit-il aux

Galates, vous observez les jours, les mois, les années !⁴»

Et aux Colossiens :

« Que personne ne vous condamne pour la distinction d'un jour de fête ou de nouvelle lune ou pour les sabbats⁵. »

Enfin, écrivant aux Romains, il appelle *faible en la foi* celui qui estime encore, comme au temps de la loi, un jour plus saint que l'autre ; fort, celui qui envisage tous les jours comme égaux en consécration⁶. Jésus, en s'appelant *maître du sabbat*, n'avait-il pas fait pressentir clairement cette abolition⁷ ?

Nous voici arrivés au nœud de la question. C'est ici, sans doute, qu'une limite passe entre *nous et nous*. Oh ! qu'il me fût donné en ce moment de contribuer à l'effacer, de faire disparaître à jamais de la carte du Règne de Dieu cette ligne de séparation !

Oui, certes, vénérés Pères et Frères, la vie spirituelle que communique l'Esprit-Saint n'est assujettie à aucune condition de temps ni de lieu. Jésus a confié pour la première fois ce secret sublime à une pauvre Samaritaine ; répercutée par les échos du Garizim, sa parole a retenti dans le monde entier ; et ce mot, une fois prononcé, ne s'oubliera jamais sur la terre. La vraie sainteté ne résulte point d'une consécration extérieure et d'une exemption des usages vulgaires. Elle se confond avec la vie intime et personnelle. Impossible, par conséquent, de l'inféoder à certains jours, ou à certains lieux, ou à certains actes, ou à certaines personnes ! *Dieu est esprit ; il cherche ici-bas des adorateurs en esprit et en vérité*. Le spiritualisme franc et pur, dont déborde cette parole, est tellement la gloire de l'Évangile que l'on peut affirmer que, si cette vérité n'était pas sortie de la bouche de Jésus Christ, le christianisme ne serait pas le dernier mot de l'histoire religieuse de l'humanité.

Mais, et rappelez-vous ici qu'il n'y a que les esprits impatients et absolus qui ne supportent pas les *mais*, mais la vie spirituelle qui date de la Pentecôte est-elle seule ici-bas ? Je veux dire : Est-elle déjà partout sur la terre ? Et là où elle est, s'y trouve-t-elle seule ? N'y est-elle pas encore alliée à une autre vie ? Même en

4. Galates 4:9-10

5. Colossiens 2:16

6. Romains 14:5-6

7. Matthieu 12:8

faisant abstraction complète du péché, je réponds avec vous tous : Non ! La vie nouvelle n'est pas encore chez tous, et, là où elle se trouve, elle n'y est pas seule. Car dans l'économie évangélique il n'y a pas seulement l'Évangile, il y a encore *la nature*.

Un homme que plusieurs d'entre nous ont vénéré comme maître, que quelques-uns ont chéri comme ami, et dont la présence ornerait même une assemblée telle que celle-ci, Néander a dit :

« *Rien de ce qui appartient à l'essence de la nature humaine, n'est aboli par l'Évangile.*⁸ »

La vie nouvelle, en effet, ne se substitue point, elle se surajoute à la vie naturelle, physique et morale, pour la sanctifier. Voilà dix-huit cents ans que Christ est venu au monde. La nature tout entière subsiste encore telle qu'elle était à sa venue, telle qu'elle avait été créée en Adam. Les nouveaux cieux et la nouvelle terre sont des choses encore attendues. La création nouvelle a eu lieu sans doute, mais elle ne s'étend point jusqu'ici au delà du domaine moral. C'est l'avènement futur du Seigneur, qui déterminera cette *palingénésie* universelle, dont parlent l'Évangile et les Épîtres (Matthieu 19:28 ; Romains 8).

L'humanité, les chrétiens eux-mêmes sont par conséquent soumis encore à toutes les conditions de l'existence physique et de l'activité psychique, qui furent imposées à l'homme au commencement. Nous avons beau être *assis en Christ dans les lieux célestes* ; nous marchons encore, comme le dit le même saint Paul, *dans la chair*, et sur la terre.

Que résulte-t-il de là ? D'abord, quant à l'humanité inconvertie qui se renouvelle incessamment sur la terre : qu'il n'y a aucune raison d'admettre que l'institution sabbatique soit moins indispensable et moins obligatoire pour elle, qu'elle ne l'était pour l'humanité tout entière avant la venue de Jésus-Christ. Ensuite, quant au chrétien lui-même : que non seulement il est retenu encore sous l'obligation sabbatique par la communauté sociale avec le reste de cette humanité, au salut de laquelle il doit travailler, et dont il se trouverait séparé comme par un abîme, si le sabbat faisait désormais loi pour elle et non pour lui ; mais encore, et surtout,

8. *Vie de Jésus*, page 124.

qu'il est et reste soumis lui-même à l'institution sabbatique à ce simple titre que dans le chrétien il y a encore *l'homme* ; dans le bourgeois des cieux, le citoyen de la terre. Jésus-Christ, en donnant aux croyants la vie spirituelle, ne les soustrait point aux conditions de la vie naturelle et aux fonctions diverses de l'activité terrestre. Sans doute il appelle certains hommes à vivre en dehors de toute profession terrestre ; et, afin qu'ils puissent se vouer exclusivement à l'avancement de la vie spirituelle chez leurs frères, il charge l'Eglise de pourvoir à leur entretien (1 Corinthiens 9:7-14) ; c'est là le *ministère*. Mais cette position est exceptionnelle. Le chrétien doit en général *demeurer dans la vocation dans laquelle il a été appelé* (1 Corinthiens 7:17, 20, 24). Il doit, selon l'ordre de saint Paul aux Thessaloniens, *s'occuper de ses propres affaires et travailler de ses propres mains afin de n'avoir besoin de rien* (1 Thessaloniens 4:11, 12). Il doit, saint Paul lui applique ici une loi imposée à l'homme naturel presque en même temps que fut donnée celle du sabbat, il doit ne manger qu'à la condition de travailler (2 Thessaloniens 3:10). Ce n'est point une église d'apôtres, d'évangélistes, de pasteurs, qu'est venu former ici-bas Jésus-Christ ; c'est une humanité complète, mais spirituelle ; et il n'y a des apôtres, des évangélistes et des pasteurs proprement dits que pour former et développer cette humanité nouvelle. Toutes les professions terrestres subsistent donc sous l'Évangile. Et voilà ce qui implique pour le chrétien la nécessité et l'obligation du repos sabbatique.

Le sol n'est pas moins dur pour le laboureur converti que pour le laboureur inconverti. Le temps destiné à cultiver les affections de famille n'est pas moins indispensable à l'ouvrier chrétien qu'à l'ouvrier non chrétien. Et quant au développement de la vie spirituelle, but capital de l'institution sabbatique, si l'homme inconverti chôme pour chercher cette vie véritable et s'y préparer, l'homme converti doit chômer aussi pour donner à cette vie, qui est déjà en lui, le temps et les moyens de se recueillir et de se fortifier, en se retrempant à sa source. Le premier, partant de la vie terrestre, cherche, dans la cessation du travail, le moyen de s'élever à la vie supérieure. Le second, déjà en possession de la vie, travaille, par le même moyen, à la faire abonder en lui, de manière à la répandre, les autres jours, dans toutes les fonctions et toutes les relations diverses de la vie naturelle. Aussi longtemps donc que l'homme *cultive le jardin* et assujettit la nature, aussi longtemps subsiste pour lui cette bienfaisante institution du sabbat. C'est l'un des

éléments permanents de toute vie humaine divinement réglée.

Résulte-t-il de là qu'un jour soit plus saint que l'autre ? Nullement ; le jour du repos chrétien n'est pas *plus saint* que le jour de travail chrétien ; il est sanctifié *différemment*. Voilà tout. Prenons un exemple. Saint Paul dit *qu'en Christ il n'y a plus ni homme ni femme*, c'est-à-dire que, la consécration chrétienne étant intérieure, la femme est aussi bien consacrée, dans la nouvelle économie, que l'homme, ce qui n'était point possible dans l'ancienne. Ils sont donc également saints. Mais faudrait-il pour cela nier désormais toute différence de rôle et d'emploi entre les deux sexes ? Au point de vue de la vie naturelle, physique ou morale, cela est absurde ; mais même dans la sphère spirituelle, cela ne se soutient pas un instant. Saint Paul exclut la femme, comme telle, du ministère d'enseignement. Il lui interdit expressément une chose qu'il ordonne à l'homme : de prier dans les assemblées *la tête découverte* (1 Corinthiens 11). L'égalité de sainteté n'exclut donc point la diversité d'usage et d'application. Un jour de la semaine peut par conséquent être sanctifié *autrement* que les autres, sans qu'il soit nécessaire de lui attribuer pour cela un plus haut degré de sainteté. L'alternative régulière du travail et du repos ainsi comprise n'a rien de commun avec l'erreur de ceux qui, au temps de saint Paul, par une superstition dont nous connaissons encore tant d'exemples, envisageaient certains jours comme plus agréables à Dieu ou plus favorables à leurs entreprises, que certains autres. Voilà l'erreur que combat saint Paul au chapitre 14 de Romains.

Ou bien cette alternative régulière de travail et de repos porterait-elle atteinte à l'indépendance et à la continuité de la vie spirituelle chez le chrétien ? Mais le rythme hebdomadaire n'atteint réellement que l'œuvre de la profession terrestre et n'a pas de prise sur la vie spirituelle. Celle-ci pourrait être comparée à la masse granitique qui porte une formation géologique ; les occupations diverses de la profession terrestre, aux dépôts sédimentaires qui recouvrent ce granit ; et le repos hebdomadaire enfin à des fissures qui déchireraient de distance en distance ces sédiments. La noble roche elle-même ne serait point affectée de ces déchirures. Tantôt cachée sous le fardeau qu'elle porte, tantôt se montrant à nu, elle n'en reste pas moins toujours la même et parfaitement indépendante de tout ce qui se passe à sa surface.

Mais Paul exclut positivement les sabbats. Oui ! Le sabbat juif devait dispa-

raître comme forme particulière et nationale du sabbat antérieur, mais uniquement afin que le fond primitif pût reparaître sous une autre forme, mieux appropriée à l'esprit de l'économie nouvelle.

Mais Jésus pas subordonné le sabbat au service de sa personne, comme Moïse l'avait subordonné au travail du sacerdoce ? Oui, et cet affranchissement s'applique certainement à toute œuvre de ministère, mais nullement au travail de la vocation terrestre.

Mais Jésus n'a-t-il pas combattu uniquement et constamment le rigorisme sabbatique ? Il est vrai ; mais pouvez-vous conclure de là à ce qu'il eût fait et dit en face du libertinisme de notre temps ?

On demande enfin un précepte positif de Jésus ou de ses apôtres qui impose le repos hebdomadaire aux membres de la nouvelle économie. En parlant ainsi, on oublie que la suspension périodique du travail appartient proprement à l'économie de la nature, et que l'Évangile n'ordonne et n'institue rien quant à la nature. Il se borne, dans ce domaine qui lui est antérieur, à reconnaître, à sanctionner, à purifier et à consacrer. L'institution sabbatique existe dans l'Évangile, comme y existe encore toute l'économie de la nature, de *droit divin primitif*, et non de *droit chrétien positif*. C'est le même cas que pour le mariage : l'Évangile l'accepte tacitement, comme élément légitime de la vie naturelle, et lui conserve sa place dans la vie chrétienne, jusqu'au siècle à venir, où nous serons semblables aux anges et où le mariage tombera de lui-même (Luc 20:34-36). Voilà précisément comment l'institution sabbatique est entrée dans l'Église et comment elle y subsiste. Elle n'y a point été installée par une ordonnance apostolique proprement dite ; encore bien moins y est-elle entrée, comme on l'a trop souvent prétendu, sous l'égide du quatrième commandement mosaïque. Le quatrième commandement, comme statut national, a été emporté avec le Décalogue, le Décalogue avec toute la loi. Saint Paul ne fait à cet égard aucune restriction. C'est *en société de la nature humaine*, de la *vraie* et *normale* nature humaine que le sabbat a fait son entrée et pris place dans l'Évangile. Son passeport, c'est ce mot : *Le sabbat est fait pour l'homme*. Car l'homme est encore dans le chrétien, et l'Évangile, avec plus de droit que le poète païen, peut dire : *Je suis homme et rien d'humain ne m'est étranger*.

Qu'on y pense bien : l'Évangile n'est pas la nature sans doute, mais il n'est

pas encore le ciel. C'est le *noviciat du ciel* au sein du règne de la nature, ainsi que me le disait un frère présent dans cette assemblée. Ne nous étonnons pas du caractère mixte et relatif d'un grand nombre de ses institutions : un ministère aussi éloigné du sacerdoce que de l'égalité finale ! des préceptes évangéliques également distants et de la loi qui s'impose, et de la liberté céleste ! un Dimanche qui n'est ni le sabbat ancien, ni l'éternel sabbat ! Ce caractère mixte tient à ce qu'il y a de transitoire dans l'état présent de l'Eglise.

Plus on y pense, plus on admire le tact divin qui a guidé les apôtres et la primitive Eglise dans la solution de cet ordre de questions. Que nous apprend l'histoire sur l'introduction du sabbat dans l'Eglise chrétienne ? Le sabbat proprement dit fut célébré par les chrétiens d'origine israélite jusqu'à la ruine de Jérusalem. Saint Paul, tout en leur concédant une entière liberté à cet égard, s'opposa de la manière la plus formelle à ce que l'observance mosaïque fût imposée aux Eglises qu'il avait fondées chez les païens. Or c'est précisément cette distinction, subtile en apparence, qui a conservé à l'Eglise et au monde le bienfait de l'institution sabbatique. Si le sabbat fût resté greffé, comme le voulaient les chrétiens juifs, sur le tronc judaïque, il eût péri avec lui. Au lieu de cela, qu'arriva-t-il ? Au même moment que le sabbat juif était emporté par la tempête qui détruisit l'existence nationale d'Israël, nous voyons, dans les Eglises formées d'entre les païens, reparaître spontanément le sabbatisme primordial dans ce premier jour de la semaine mis en relief, non sans intention assurément, soit dans le récit des Actes, soit dans les ordonnances des Epîtres, comme jour de culte et de collecte ; dans ce jour que la plume de saint Jean désigne pour la première fois, comme d'un nom technique, du titre de *jour du Seigneur* (Actes 20:7 ; 1 Corinthiens 16:2 ; Apocalypse 1:10). Jésus s'était appelé *le Seigneur du sabbat* ; l'Eglise, en appelant *jour du Seigneur* ce sabbat nouveau, constata qu'elle ne faisait que lui rendre son ancienne propriété sous une nouvelle forme, et, par cet hommage, sanctifia l'usage qu'elle fit en même temps, dans cette occasion solennelle, de sa liberté chrétienne.

II

Ceci nous conduit à la seconde question qui doit nous occuper. De quel droit l'Eglise a-t-elle transporté la fête sabbatique du septième au premier jour de la semaine? L'antique ordonnance subsistant, était-il permis d'en modifier la forme?

Vénérés pères et frères, si l'Evangile n'était qu'une doctrine ou qu'une loi nouvelles, cette translation serait un acte que je n'entreprendrais pas de justifier. Mais Christ n'est ni un nouveau Moïse, ni un autre Jean-Baptiste, c'est le nouvel Adam. C'est donc une nouvelle *création* qu'il apporte. Or, la Genèse nous l'a montré, ces deux notions *sabbat* et *création* sont solidaires. Et c'est cette solidarité qui reparaît ici : ancienne création, ancien sabbat ; nouvelle création, nouveau sabbat.

L'Eglise était placée à l'égard de cette question entre deux écueils, contre l'un desquels nous qui sommes ici présents, nous n'aurions probablement pas manqué de nous briser : ou la suppression totale, ou le statu quo pur et simple. Plus de sabbat, ou le sabbat juif ! Mais, par la suppression complète du jour sabbatique, l'Eglise eût méconnu le maintien de la nature dans l'Evangile, tel que nous venons de l'établir ; elle eût anticipé le ciel. Par le statu quo, au contraire, elle eût nié de fait le caractère créateur de l'Evangile ; elle eût fait de l'œuvre de Christ une simple continuation du judaïsme, ou un perfectionnement de la nature.

Une mesure, une seule, répondait parfaitement à la situation : la *translation*, qui, en rendant hommage au maintien de la création ancienne, affirmait énergiquement la réalité de la nouvelle.

Mais pourquoi cette translation s'est-elle arrêtée sur le premier jour, préféralement aux autres ? Le choix du Dimanche ne serait-il, comme celui du vendredi par Mahomet, que l'effet d'un simple caprice ? Non ; une convenance morale et une convenance historique, reposant toutes deux sur la même cause fondamentale, se réunissaient pour commander ce choix.

L'économie ancienne tendait à la vraie vie, qui est le repos de l'âme ; pour elle, cette vie était le terme ; et le sabbat ancien fut le monument de cette grande attente. L'économie nouvelle part de la vie et du repos qu'elle donne à l'âme, comme d'une possession ; son sabbat est le monument d'un fait acquis. Là, on travaillait en contemplant dans un lointain avenir la venue de Jéhovah et la descente de l'Esprit. Ici, l'on s'élançait au travail soutenu par la joie du salut et par l'assistance

divine. Là, le travail était une aspiration ; ici, il est une émanation. Là, le repos apparaissait comme le but de l'œuvre ; ici, il en doit être le principe. Là donc le sabbat devait couronner la semaine, tandis qu'ici il doit l'inaugurer.

Il y avait là un à propos moral, qui fut saisi d'autant plus sûrement par l'Eglise, que Dieu l'avait déjà mise sur la voie par des dispensations significatives. Ce n'est pas accidentellement, sans doute, que Jésus a consommé son œuvre le vendredi, qui était le, dernier jour de travail dans la semaine antique ; que le samedi, jour de l'ancien sabbat, s'est trouvé être le jour du repos de son corps dans la tombe et du repos de son âme dans le paradis ; et que le premier jour enfin, celui qui recommence chaque semaine, a été le jour dans lequel la création nouvelle a éclaté par sa résurrection.

Ce qui prouve qu'il y a bien ici non accident, mais préférence, volonté déterminée, c'est que ce choix du premier jour s'est reproduit huit jours après, à la seconde apparition de Jésus ressuscité dans le cercle de ses disciples. Ce qui le confirme encore, c'est que ce jour, où la nouvelle création avait éclaté dans la personne de Christ ressuscité, a été aussi celui où elle s'est déployée et répandue dans l'humanité, par la Pentecôte. Si la translation devait avoir lieu, pouvait-elle, après de tels faits, se fixer sur un jour plus convenable que le premier de la semaine ? Ordre exquis, rythme délicat, sublime harmonie, tel est le caractère de toutes les œuvres divines. La rédemption aussi bien que la création, le déroulement de l'histoire aussi bien que les révolutions des cieux, trahissent jusque dans leurs plus petits détails un Dieu d'ordre ; car l'ordre est le sceau de la sagesse. Gloire au Seigneur du sabbat et du dimanche, qui dans sa première venue a transféré le sabbat au Dimanche, et qui, dans la seconde, transformera le Dimanche en l'éternel sabbat !

III

Tirons maintenant les conséquences pratiques de ces principes et cherchons à déterminer :

- 1*) Comment doit être célébré le sabbat chrétien.
- 2*) Quels sont les moyens d'en avancer l'observation dans le cercle où la Providence nous a placés, et dans le monde entier.

1. Célébration du Dimanche.

Le Nouveau Testament nous parle du premier jour de la semaine, comme jour spécial, dans trois occasions ; et ces trois cas résument admirablement ce qu'il y a à dire de positif sur la sanctification du Dimanche.

Jean se recueille le jour du Seigneur ; et il reçoit sa plus sublime révélation (Apocalypse 1).

Paul se réunit avec ses frères de Troas, et célèbre avec eux la sainte Cène le premier jour de la semaine ; et l'Eglise reçoit par son ministère une suprême bénédiction (Actes 20).

Les Eglises de Grèce et d'Asie s'imposent, au premier jour de la semaine, le tribut de la bienfaisance chrétienne ; et le fruit de leur amour se répand jusqu'à l'extrémité du monde (1 Corinthiens 16).

Chaque fait biblique, aussi bien que chaque phénomène de la nature, renferme tout un système de lois et d'idées qu'il suffit, d'analyser pour connaître la pensée divine.

Le Dimanche est avant tout pour le chrétien ce qu'il fut pour Jean à Patmos, le jour spécial du recueillement privé, de la communication personnelle avec le Seigneur. Oh ! si chaque chrétien se retirait seulement une heure dans son cabinet en ce jour-là ! Une splendeur apocalyptique, si j'ose ainsi dire, rayonnerait pour lui de cette retraite secrète sur tout le reste de l'univers, et se répandrait du premier jour de la semaine sur les six autres.

Le Dimanche est ensuite le jour de l'adoration commune, du renouvellement de la communion entre les membres du corps de Christ et de tous ensemble avec le

Chef, par le culte et le sacrement. Les bénédictions reçues à Troas par le ministère de Paul, sont un exemple de celles qui doivent découler le Dimanche sur chaque paroisse par le ministère des pasteurs, sur chaque famille par celui des parents.

Le Dimanche enfin est un jour de philanthropie chrétienne ; c'est le jour des œuvres de la bienfaisance temporelle et spirituelle, au près et au loin ; le jour où, par la cessation de l'activité terrestre, peut s'épanouir plus librement, comme à Corinthe, l'œuvre de la mission intérieure et extérieure.

Jour magnifique, que celui où se resserre périodiquement ce triple lien : la communion du chrétien avec son Seigneur, du corps de Christ avec lui-même et avec son chef, de l'Eglise avec le monde.

Mais il est plus aisé de dire ce qu'il faut faire que ce *qu'il ne faut pas faire* le Dimanche. Je crois cependant que dans un Dimanche positivement consacré aux trois usages que nous venons de décrire, il restera peu de place pour le domaine controversé, où nous ne pouvons nous dispenser de nous hasarder quelques instants. Il s'agit ici de deux choses : le *travail* et la *récréation*.

Le Dimanche chrétien possède un caractère sabbatique ; c'est ce qu'a prouvé, j'espère, notre exposé de principes.

Ce caractère ne résulte point d'une ordonnance ecclésiastique ou d'une convention collective ou individuelle. Ce n'est pas l'Eglise qui se donne le Dimanche. Notre sabbat, aussi bien que le sabbat ancien, est le don de Dieu. C'est ici un fait de volonté divine. Sans doute, pour le chrétien, ce devoir se change en privilège par l'esprit filial avec lequel il est accueilli et pratiqué. Mais, pas plus le serviteur élevé au rang d'ami ne cesse d'être serviteur, pas plus le devoir transformé en privilège ne perd son caractère premier de *devoir*. Partout où le principe obligatoire sera méconnu, la sanctification du Dimanche finira par s'affaiblir et par disparaître.

Seulement, reconnaissons ici une différence entre le juif et le chrétien. Il est manifeste que l'amour chrétien jouit d'une liberté à laquelle ne saurait s'élever la simple obéissance judaïque. *L'amour est l'accomplissement de la loi*, dit saint Paul. L'amour, quand il interprète la loi, est semblable à un auteur qui traduit son propre ouvrage. Il est évident que, sûr de posséder sa pensée, il se sent infini-

ment plus libre vis-à-vis de son texte, que ne pourrait l'être un traducteur étranger. L'amour ne peut donc jamais se sentir entravé par la lettre du commandement. Il comprend la loi mieux qu'elle ne peut se comprendre et s'expliquer elle-même ; car il en est l'essence ; il l'accomplit même quelquefois en la violant, mieux qu'il ne le ferait en s'y conformant minutieusement et littéralement. C'est dans ce sens que Jésus, lui l'amour incarné, la loi personnifiée, a réclamé contre les entraves que le pharisaïsme prétendait mettre à sa liberté d'action, et qu'il a posé ce grand principe qui, bien compris, n'exprime pas autre chose que le droit souverain de l'amour en matière sabbatique : « *Le sabbat est fait pour l'homme, et non pas l'homme pour le sabbat.* » Et voilà le sens dans lequel le chrétien, vraiment chrétien, le chrétien qui aime, est certainement plus libre que ne pouvait l'être le juif. Mais remarquez que cette émancipation est le fait de l'amour uniquement. Nous ne voyons pas Jésus réclamer l'affranchissement du statut sabbatique au profit d'un autre principe que celui de l'amour. La liberté pour la liberté elle-même est une cause que Jésus n'a jamais plaidée, ni par sa parole ni par son exemple. Il savait trop bien que la liberté pour la liberté aboutit toujours et bientôt chez l'homme déchu à l'esclavage de la passion.

On a beaucoup vanté une certaine légende qui se lit dans un ancien manuscrit du Nouveau Testament⁹. On l'a même proclamée une tradition vraie. Jésus voit un homme qui travaille un jour de sabbat, et il lui adresse cette parole : « Bienheureux es-tu, si tu comprends ce que tu fais ; mais, si tu ne le comprends pas, tu es maudit. » Malgré l'autorité de quelques respectables théologiens, je n'hésite pas à dire que cette légende est fautive, et que, si ce récit se trouvait dans nos Evangiles, il y serait une tache. Jésus n'a jamais enseigné, dans un sens général, le droit au travail le jour du sabbat. Sans doute, en cas de conflit entre le but et le moyen, entre le bien de l'homme et le repos sabbatique, il le déclare, c'est le but qui doit l'emporter. Mais faut-il conclure de là que le moyen soit supprimé dans tous les cas, même dans ceux où l'accord entre le moyen et le but subsiste ? Rien ne serait plus arbitraire assurément que cette conclusion. Et voilà pourquoi je dis que notre travailleur sabbatique est et reste maudit de par l'Evangile et en dépit de la légende.

9. Dans le *Codex cantabrigensis*, à la suite de Luc 6:1-5 (4 dans ce Codex)

C'est pour la liberté de l'amour et nullement pour la licence de la chair que Jésus-Christ a lutté. Et voici la double règle qui ressort de son exemple et de ses paroles : LE MOYEN DOIT ÊTRE SACRIFIÉ AU BUT ; MAIS IL NE DOIT ÊTRE SACRIFIÉ QU' AU BUT.

Je choisis dans la vie pratique deux exemples propres à éclaircir ces principes :

C'est le samedi soir ; un fabricant remarque un dommage dans son usine ; s'il suspend la réparation, deux à trois centaines d'ouvriers se trouveront le lundi matin sans travail, et qu'advendra-t-il dans ce cas ? Ou il les paiera ; mais l'oisiveté engendrera la débauche. Ou il leur refusera le salaire sur lequel ils avaient droit de compter, par une sorte d'engagement tacite ; et il les privera de leur pain quotidien. Dans cette situation, je ne crains pas de le demander à mes frères, au risque de scandaliser peut-être quelqu'un d'entre eux, le travail du Dimanche pour la réparation de l'usine n'est-il pas commandé à l'amour aussi impérieusement qu'il serait interdit à la cupidité¹⁰.

Autre exemple : L'été est pluvieux ; les moissons gisent sur le sol ; un beau jour luit. C'est Dimanche ; que faire ? Je mets de côté les sophismes au moyen desquels on prétend pouvoir consacrer à quelque bonne œuvre le produit des récoltes que l'on serrera ce jour-là, et je demande : Est-il permis à un chrétien de consacrer à son intérêt terrestre les heures que Dieu l'appelle à employer au profit d'un intérêt supérieur ? On répond : Mais la récolte, que je soustrais à l'humidité, n'est-elle pas aussi précieuse que le bœuf retiré du puits ? Oui ; mais dans un cas il y a un être vivant qui souffre ; dans l'autre c'est mon intérêt seul qui souffre !

Pour moi, je ne pense pas que jamais cultivateur ait eu à regretter, sur l'ensemble de sa vie, de s'être conformé au devoir de l'abstention du travail, dans le sens le plus strict, et je puis citer le témoignage d'hommes, cultivant le sol sur une grande échelle, qui ont déclaré n'avoir jamais perdu une gerbe de froment ni une meule de foin pour s'être interdit de récolter le dimanche.

Du reste, je n'ai cité ces deux. exemples que comme illustration de la règle indiquée, et nullement pour poser comme incontestable la solution que j'essaie

10. J'ai appris, depuis la lecture de ce rapport, qu'en Angleterre on a résolu cette difficulté pratique d'une manière bien préférable assurément. On renvoie les ouvriers plutôt que d'ordinaire le samedi soir, et l'on fait en sorte que le soir même, la réparation soit terminée. L'exemple que j'ai choisi ne conserve de valeur que pour les cas où cette manière de faire serait impossible.

d'en donner.

Tout ce que je tiens à faire observer, c'est que Jésus n'a jamais réclamé la liberté du travail au profit de la vocation terrestre, mais uniquement en vue soit des nécessités les plus impérieuses de la vie, soit de l'assistance des êtres souffrants, soit de la grande œuvre du règne de Dieu. C'est à ce point de vue élevé qu'il a dit : « *Mon Père agit jusqu'à maintenant, et j'agis aussi !* »

Je crois donc devoir ici inviter mes frères à se prononcer franchement, et sans craindre le moins du monde l'accusation de pharisaïsme, en faveur du chômage le plus complet que possible le jour du Dimanche ; et par chômage j'entends non seulement l'abstention des travaux manuels, même de ceux que l'on se permet quelquefois comme insignifiants en eux-mêmes, et qui ont pourtant toujours l'inconvénient de rappeler, sous quelque forme, cette activité terrestre, dont la cessation appartient au caractère général de la fête sabbatique, mais aussi l'interruption des travaux intellectuels, artistiques, littéraires et scientifiques, j'ajouterai même et surtout, théologiques. Rompre le cours de ses pensées pour se recueillir, n'est-ce pas le vrai moyen de le reprendre plus tard sous une impulsion et dans une direction plus élevées ? Le poète chrétien trouvera, par le chômage complet du Dimanche, des inspirations qui lui eussent toujours fait défaut, s'il eût donné cours à sa verve ; et le savant, des intuitions qui, pour n'être point cherchées, n'en seront que plus riches, et plus sûres. C'est du creuset du recueillement que sort tout pur métal.

Et sachons aussi, en ce point, aimer notre prochain comme nous-mêmes ! Nous ne voulons pas travailler ; ayons soin de ne pas faire travailler les autres, ni directement, ni indirectement. Nous ne voudrions pas vendre ; n'achetons pas. Il est des achats que les chrétiens eux-mêmes se permettent le Dimanche, par manque de réflexion et par suite d'habitudes prises. L'effet de ces achats est de priver des classes entières d'artisans de leur jour de repos¹¹.

Renonçons-y et pourvoyons-nous le samedi. Ainsi encore, tel ne voudrait pas recevoir un paiement le Dimanche, qui impose par le fait de cette obligation à d'autres ; ce maître d'état, par exemple, qui a l'habitude de payer ses ouvriers le

11. Je me souviens d'avoir reçu l'aveu d'une pâtissière qui m'a déclaré n'avoir pu aller au temple depuis vingt-trois ans !

Dimanche matin. De ce premier mal il en résulte un second : la nécessité pour l'ouvrier de faire ses provisions le Dimanche. Que les maîtres chrétiens paient plutôt leurs ouvriers le samedi matin ! Cette seule mesure, généralement adoptée, couperait court à une foule de maux et de péchés.

Passons aux *récréations* du Dimanche. Je ne connais guère de question plus délicate. Ce sujet se complique de la diversité infinie des individus. Il y a les représentants de l'Adam spirituel et ceux de l'homme naturel ; il y a les enfants, les jeunes gens, les hommes faits ; il y a les populations ouvrières et les classes riches ou aisées. Refusera-t-on à un enfant, le Dimanche, tout ce qui ne serait pas convenable chez un adulte ? Interdira-t-on à un grossier valet de ferme, courbé toute la semaine sous un dur labeur et complètement étranger à la vie religieuse, un délassement, un jeu, qu'un homme, comblé des grâces de Dieu ou placé seulement dans une condition plus libérale, rougirait de s'accorder ? Ne faut-il pas craindre d'appliquer au vieil habit le morceau de drap neuf et d'en agrandir ainsi les déchirures ? Dieu n'a-t-il pas usé de beaucoup de condescendance à l'égard des hommes de l'ancienne économie ? N'a-t-il pas tenu compte jusque dans l'application de la loi morale de l'endurcissement de leur cœur ? L'inconverti peut-il porter le même joug ou s'élever à la même hauteur que le converti ?

N'oublions pas que le sabbat est une fête, que ce trait doit se marquer jusque dans les vêtements réservés pour ce beau jour, et que le caractère fondamental d'une fête, c'est la joie ! Heureux l'homme, heureuse la famille, heureux le peuple pour qui le fond de la joie du Dimanche, c'est *la joie du salut* ! C'est bien là l'idéal. Y tendre doit être la norme constante. Mais fixer les degrés de cette ascension spirituelle, en rapport avec chaque état donné, c'est la sagesse ; et la source de cette sagesse, c'est l'amour. Vouloir remplacer l'amour par des règles, c'est folie. Je me hâte de fuir cet écueil. Qu'il me soit permis de dire pourtant qu'il m'est impossible d'envisager comme contraire au repos sabbatique, la promenade d'un père, d'une mère, avec leurs enfants, dans l'après-midi du Dimanche, ou bien encore un divertissement de famille, un jeu aimable et gai dans la soirée de ce jour ! Qu'un acte de dévotion sérieux et vrai puisse seulement s'y rattacher, sans faire dissonance avec la récréation précédente ; et tout sera bien, ce me semble.

Du reste, ce n'est pas l'excès d'austérité contre lequel il y a lieu de lutter sur notre continent européen. Il y aurait lieu plutôt de nous appliquer la parole de saint

Paul aux Galates : « Vous avez été appelés à la liberté ; mais prenez garde de faire de la liberté un prétexte de vivre selon la chair. » Rien n'est clair et convaincant dans ces matières comme l'expérience, et voici l'expérience, elle est devant nos yeux dans son imposante grandeur : Il n'y a de vie spirituelle énergique, intime et victorieuse, que chez les peuples sabbatiques ; les nations anti-sabbatiques sont aussi celles chez lesquelles le paganisme national fait les plus effrayants progrès.

Pour moi, j'attends encore de contempler sur la terre un spectacle plus grand que celui-ci : Le Dimanche observé, sanctifié par tout un peuple. Une nation qui obéit ! J'attends de rencontrer un tableau plus ravissant et plus pur que la vie d'une famille dont tous les membres à l'envi font du Dimanche leurs délices. J'attends surtout de savourer sur la terre quelque chose de plus saintement suave que le commerce d'un homme, qui chaque Dimanche se recueille en Dieu et se laisse ravir en esprit, comme saint Jean. Réalité, intimité, fermeté, ces qualités si rares, la vie chrétienne ne les possède que comme fruit et récompense du vrai sabbatisme.

2. Moyens d'avancer l'observation du Dimanche.

Qu'il m'eût été donné d'offrir à cette heure un point de rencontre à vos convictions, un point de départ commun à votre manière de sanctifier le Dimanche, et, je n'hésite pas à le dire, ce serait l'un des plus puissants moyens d'avancer dans le moment actuel l'observation du jour du Seigneur. Nos divergences sont semblables à ces fissures par lesquelles s'infiltré dans un rocher l'eau qui, dans les jours froids, le fait éclater.

Mais ce ne serait point assez que de posséder un drapeau commun. Il faudrait encore l'élever et voici le seul moyen qui me paraisse digne de vous être aujourd'hui proposé pour cela : Il existe en plusieurs lieux des associations pour travailler à l'observation du Dimanche. Vénérés Pères et Frères, ce jour, qui nous rassemble en si grand nombre et de tant de pays divers dans la ville où Calvin soutint une lutte victorieuse contre tous les genres de libertinisme, ne serait-il pas celui que le Seigneur aurait marqué pour la formation d'une Association générale de toute la chrétienté, dont la devise serait : « Gloire au Seigneur ! Respect à son jour ! » Nous ne sommes tous ici qu'un cœur et qu'une âme pour confesser la divine essence de Jésus-Christ, le Fils éternel de Dieu ; nous sommes un cœur et une

bouche pour rendre hommage à la divine inspiration des Ecritures émanées de lui ; à ce double hommage ajoutons-en un troisième : proclamons la divine institution de son jour, sa permanence, aussi longtemps que l'humanité ne sera pas convertie tout entière et que, dans les convertis eux-mêmes, l'homme spirituel n'aura pas entièrement sanctifié l'homme naturel ; et unissons-nous étroitement pour étendre les bienfaits de cette divine institution à tout ce qui porte le nom d'homme !

Voici les engagements simples et pratiques d'une pareille association :

Sanctifier soi-même le jour du Seigneur ;

Eviter tout ce qui peut empêcher d'autres personnes de le sanctifier ;

Travailler par tous les moyens légitimes à multiplier le nombre. de ceux qui le sanctifient avec nous.

Un noyau de personnes agissant avec ensemble, d'après ces principes, dans chaque ville, ne manquerait pas d'exercer une puissance sur la population environnante, surtout si des liens affectueux et fraternels unissaient entre elles ces associations locales, et si elles se sentaient toutes appuyées par cette grande et commune solidarité. Les communications, qui s'établiraient entre elles et la direction générale, donneraient aussi à leur action plus d'ampleur, à leur marche plus de fermeté.

Dans la ville où je suis pasteur il s'est formé il y a peu d'années, une pareille société ; elle ne compte guère que deux centaines de signataires ; mais quelque petite que soit sa force, le Seigneur ne l'a pas laissée manquer de travail. La soirée de chaque quatrième dimanche du mois est spécialement consacrée au but de l'association. On y médite d'une manière suivie les passages de l'Ecriture sainte qui se rapportent à la sanctification du Dimanche ; on communique les faits qui concernent spécialement cette cause et l'on prie pour elle. Des œuvres communes se sont présentées on a fondé des bibliothèques du Dimanche ; des abonnements de journaux religieux sont pris en faveur des familles indigentes qui en témoignent le désir ; les infirmes, qui ne peuvent être visités régulièrement le Dimanche par le pasteur, sont mis en rapport avec des personnes pieuses qui les dédommagent de la privation du culte public ; enfin des démarches, qui ont acquis un caractère général et national, ont été faites parfois auprès des autorités de l'Etat par l'initiative

de la Société.

Je sais que sur ce dernier point peuvent se soulever des questions fort délicates. L'autorité civile doit-elle intervenir dans l'observation du Dimanche? Ce devoir n'est-il pas du ressort de l'Eglise et de la conscience chrétienne? En voulant imposer aux masses par la loi un joug qu'elles ne sont point prêtes à porter, ne risque-t-on point d'accroître la répulsion qu'elles éprouvent de plus en plus pour le christianisme? Cette question a été résolue naguère d'une manière très remarquable par la Cour supérieure de l'Etat de New-York, qui a confirmé la sentence rendue en première instance pour la fermeture des théâtres et de certains lieux de récréation. La Cour ne croit pas que le principe de la liberté de conscience aille jusqu'à autoriser des pratiques incompatibles avec l'ordre, la paix et la sécurité de l'Etat; et c'est dans cette catégorie que, d'accord avec la loi, elle range spécialement les théâtres du Dimanche. Elle déclare qu'en agissant ainsi elle n'envisage nullement le sabbat au point de vue religieux, mais uniquement comme institution civile et politique.

Je crois que les principes exposés dans ce Rapport nous conduisent exactement à la même conclusion. De quel droit l'Etat interdit-il la polygamie? De ce droit primordial et humanitaire qui fait de l'institution du mariage, ainsi que de la vie de famille, la force de la société et le nerf de l'Etat. L'institution du mariage et celle du sabbat ont une date commune et une origine semblable. Le législateur ne peut pas plus abandonner l'une que l'autre. Une constitution qui ne garantit pas l'observation du sabbat est inhumaine au même titre que celle qui autoriserait la polygamie.

« Tant que nous ne sommes pas parvenus à faire régner dans nos populations le sentiment que le Dimanche n'est pas seulement une affaire religieuse, mais aussi une affaire d'ordre civil, nous n'avancerons à rien auprès d'elles »

a dit un chrétien distingué. Former la conviction du peuple entier sur ce point est donc un but que peuvent et doivent se proposer les associations pour le Dimanche. Si l'observation du sabbat n'est pas inscrite, comme tel autre devoir naturel dans la conscience, elle n'en est pas moins un besoin inconscient de tout homme naturel, besoin que satisfait miséricordieusement l'institution divine et qu'il n'est pas permis à la loi humaine d'ignorer ou de méconnaître.

Il m'est impossible d'énumérer tous les autres genres d'activité que peuvent déployer les associations pour le Dimanche : publications de différentes natures ; appel à l'opinion publique dans certaines circonstances données ; protestations contre les scandales et les profanations que l'on n'a pu empêcher, visites et distribution de livres aux employés de chemins de fer, etc., etc. . . Le Seigneur multiplie la tâche à celui qui veut mettre la main à son œuvre. Action sur l'Eglise pour la sanctification religieuse, sur l'Etat pour l'observation extérieure du jour du Seigneur, voilà la double tâche de la grande association que je vous propose.

Vénérés Pères et Frères, si des symptômes redoutables et nombreux ne nous trompent, les jours approchent où l'antichristianisme, dès longtemps latent au sein de nos populations christianisées, éclatera en hostilité positive. Le mystère d'iniquité sera dévoilé ; et quel sera l'un des caractères de cette explosion définitive ? « Force sera donnée à l'ennemi jusqu'à changer les *temps et la loi* » (Daniel 7:25). Qu'on se rappelle le faux prophète de l'Orient se hâtant de substituer le vendredi au samedi et au dimanche ! Qu'on pense à la décade révolutionnaire ! Qui sait si la profanation expresse du Dimanche ne sera pas l'un des traits saillants de la marque de la bête ? C'est par le Jour du Seigneur que la religion de Christ sort de l'abstraction et tombe, pour les masses, dans le monde des réalités positives. Que l'impiété prenne l'offensive, et le Dimanche sera le premier point qu'elle s'efforcera d'enlever. Fortifions donc cette position ; et dût-elle finalement être emportée, (elle le sera pour un temps, l'Ecriture le dit), disons-nous bien que chaque heure de résistance sera un moyen de salut pour des milliers d'âmes. Qu'importe du reste le succès ? Le résultat c'est l'affaire de Dieu ; la nôtre, c'est d'être trouvés sur la muraille combattant à notre poste. Promettons donc à Dieu d'une commune voix de lui consacrer toute notre vie, en commençant par lui consacrer fidèlement nos Dimanches !

Et puissiez-vous tous, Frères bien-aimés, devant qui j'ai eu le bonheur de plaider cette belle cause, trouver, dans chacun des Dimanches que vous célébrerez encore ici-bas, le mémorial et la répétition du plus beau des jours passés, du sabbat que Dieu célébra au commencement, et l'avant-goût et le prélude du plus glorieux des jours futurs, de ce jour qui s'appelle dans le plein sens du nom : le JOUR DU SEIGNEUR.